



1^{ère} Rencontre fiscale du tribunal administratif de Montpellier

JEUDI 24 MAI 2018 de 14h00 à 17h30
au Tribunal administratif de Montpellier - Salle Méditerranée 18 rue Pitot

« Enjeux et contentieux de l'évaluation des valeurs locatives des entreprises »

Source de financement et d'autonomie budgétaire des collectivités locales, la fiscalité locale repose sur une évaluation des bases taxables dont la justesse est un enjeu du consentement à l'impôt. L'évaluation des valeurs locatives des entreprises, avec son fort impact sur l'économie et l'aménagement du territoire, est au cœur de cette problématique et de la révision engagée récemment. Echanger des regards croisés sur les évolutions en la matière sera l'objet de cette première rencontre fiscale du tribunal administratif de Montpellier à laquelle ont bien voulu s'associer les représentants de l'administration fiscale, aux côtés des avocats et des membres des universités.

13h30 accueil

14h00 ouverture de la rencontre : Mme Vidard, présidente du tribunal administratif de Montpellier, M. Barreault, directeur départemental des finances publiques de l'Hérault et M. le Bâtonnier Beral de l'ordre des avocats de Montpellier.

14h15 présentation de la thématique et animation des débats : Nicolas Marty, maître de conférences de droit public à l'université de Montpellier

- **14h30 : le contentieux des méthodes d'évaluation actuelles :**
 - Les limites de l'article 1498 et les risques de l'article 1499 du CGI : M. Thévenet, vice-président, MM. Verguet et Baccati, premiers conseillers
 - La problématique des critères des établissements industriels : Me Serpentier, délégué régional de l'IACF
 - Le regard de l'administration fiscale
- **15h20 : la réforme de l'évaluation des locaux commerciaux - enjeux, mise en œuvre, perspectives :**
 - Présentation du dispositif par l'administration fiscale
- **16h10 : la responsabilité de l'Etat à l'égard des collectivités locales :**
 - M. Lafon, premier conseiller ; Me Serpentier, délégué régional de l'IACF

17h synthèse : M. Durand, maître de conférences de droit public à l'université de Perpignan Via Domitia

17h15 : clôture de la rencontre

👉 Coupon-réponse à retourner avant le 10 mai 2018

Par courrier au Tribunal administratif de Montpellier 6, rue Pitot - CS 99002 - 34063 Montpellier Cedex 2 ou
par courriel : dominique.brieda@juradm.fr

Madame, Monsieur : Fonction :

Organisme :

Adresse :

Tél. : E-mail : Sera accompagné de : pers.